



Commune de Fourilles  
( 03140 )

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**Samedi 8 avril 2018**

***Vote du compte administratif 2017***

Le Conseil Municipal **vote** à l'unanimité des membres présents, sous la présidence de Madame Yvette ROBERT, les comptes administratifs 2017 en ces chiffres :

**Compte administratif de la commune :**

Excédent de la section de fonctionnement de 42 501,13€

Déficit de la section d'investissement de 9 258,44€

Déficit des restes à réaliser de 400€

**Compte administratif du budget annexe du débit de boissons**

Excédent de la section de fonctionnement de 2 705,94€

Excédent de la section d'investissement de 1 196,72€

***Vote compte de gestion 2017***

Le Conseil Municipal **vote** à l'unanimité des membres présents, sous la présidence de Madame Andrée Bucharles, le Maire, les comptes de gestion 2017 dressés par Madame DESNOS Catherine sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

***Demandes de subventions :***

Comme chaque année la commune est très sollicitée de la part d'associations pour obtenir des subventions.

Sur huit demandes, trois, ont obtenu une suite favorable : Le Souvenir Français, Le Centre de Formation d'Apprentis, La Compagnie les Marchepieds.

***Vote des taux d'imposition :***

A l'unanimité les membres du conseil ont voté la reconduction des taux d'imposition à savoir :

Taxe d'habitation : 8,49%

Taxes foncières sur le bâti : 8,83%

Taxes foncières sur le non bâti : 35%

***Affectation résultat 2017***

Avant de voter les budgets, il est nécessaire d'affecter les résultats de l'année antérieure, le Conseil Municipal décide pour le budget du débit de boissons d'affecter le résultat 2017 : 2 705,94 € à la section de fonctionnement du Budget 2017 et pour le budget de la commune d'affecter le résultat 2017 : -9 258,44 € à la section d'investissement, +32 842,69€ à la section de fonctionnement et 9 658,44 € en excédent de fonctionnement capitalisés du BP 2017.

***Vote budget primitif 2018***

Le Conseil Municipal **vote** à l'unanimité des membres présents, sous la présidence de Madame Andrée Bucharles, le Maire, les budgets primitifs 2018 qui s'équilibrent en recettes et en dépenses comme suit :



Commune de Fourilles  
( 03140 )

**Budget primitif de la commune :**

Section de fonctionnement 150 150 €

Section d'investissement 37 164 €

**Budget primitif du débit de boissons :**

Section de fonctionnement 5 468 €

Section d'investissement 1 196 €

Les autres points à l'ordre du jour ont ensuite été examinés :

***SDE 03***

Un accord avait été donné sur proposition du SDE 03 pour renouvellement sur poteau de 12 foyers vétustes à raison d'un étalement du financement sur 5 ans soit un remboursement annuel de 559 €. Le comité syndical ayant décidé que les coûts d'étalement seront calculés sur la base des emprunts réalisés l'année N-1, la nouvelle proposition pour un étalement de la dette à 554 € annuel a été votée à l'unanimité.

***Commission locale d'évaluation de transferts de charges.***

Dans le cadre des regroupements des trois communautés de communes, deux transferts de charges ont été effectués :

Un transfert de charges d'un montant de 280 000 € pour la ville de GANNAT pour le transfert de l'école de musique.

Un transfert de charges d'un montant de 13 000 € pour la ville de GANNAT pour le transfert de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Une réduction de l'attribution de compensation de la ville de GANNAT d'un montant de 293 000 €.

***Vote de deux motions***

Les membres du conseil, à l'unanimité, ont voté :

La motion relative à un maintien de la justice de proximité et donc au maintien de la totalité des juridictions de l'Allier dans leur plein exercice.

La motion pour la réouverture totale de la ligne ferroviaire Bordeaux Lyon, via Montluçon, Commentry, Gannat, Saint Germain des Fossés et Roanne.

***Travaux***

Une première intervention sur l'installation campanaire de l'église pour un montant de 219,20 € n'a pas résolu en totalité la panne.

Les membres du conseil ont donné un avis favorable au devis établi pour le remplacement de la minuterie de cadran d'un montant de 718,54 € auquel il conviendra d'ajouter les frais de location d'une nacelle.

***Départ en retraite de l'employé communal***

Notre employé communal Christian MOEIS nous a fait part de son souhait de partir à la retraite et de cesser ses fonctions au sein de notre collectivité à compter 31 août 2018.

Il faut donc prendre une décision quant à son remplacement et prévoir les modalités de son départ.

Pour ce faire deux groupes de travail sont constitués :



Commune de Fourilles  
( 03140 )

L'un pour le remplacement, nommé commission emploi, composé : d'André PERRIER, Michel CHATET, Jean-François FERRANDON, Bruno BONNAMOUR et le Maire. Première réunion fixée au mardi 24 avril à 16 heures.

L'autre pour organiser au mieux les modalités du départ et de remise de médaille, avec les habitants du village. En raison des vacances nous avons fixé la date de cette cérémonie au samedi 15 septembre 2018. Membres de cette commission : Nathalie GILLERON, Yvette ROBERT, Hélène PINFORT et le Maire.

Première réunion fixée au 22 juin.

***Informations et questions diverses***

*SIVOM Sioule et Bouble*

Le SIVOM Sioule et Bouble va procéder au contrôle de bon fonctionnement des installations des assainissements non collectifs. Les personnes concernées ont reçu un courrier précisant la date de passage. Pour les bâtiments communaux A Perrier accompagnera l'agent et à chaque fois que de besoin (même pour des particuliers).

*Défense Extérieure Contre l'Incendie*

Réception de la part du SDIS du guide méthodologique d'élaboration d'un arrêté communal DECI. Ce dernier est à faire assez rapidement.

*Plan Communal de Sauvegarde*

Convocation des membres de la commission le 17 avril pour mise à jour du document.

*Manifestations sportives*

Les manifestations sportives, non motorisés, qui se déroulent sur le territoire d'une seule commune sont désormais instruites par la commune. La décision de l'autoriser ou non appartient au maire.

Prochaine réunion fixée au samedi 2 juin à 9 heures.